

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Les membres du Conseil Syndical se sont réunis le 28 février 2025 à 10h00 à Le Pouzin, siège du SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN, régulièrement convoqués par le Président M. Jérôme BERNARD en date du 19 février 2025.

Présent(e)s : M. Jérôme BERNARD, Mme Laëtitia BOURJAT, Mme Stella BSERENI, M. Christian MASSOLA, M. Max TOURVIEILHE.

Absent(e)s : Mme Solange BERGERON, M. Clément CHAPEL, Mme Sylvette DAVID, M. Khalid ESSAYAR, M. Aurélien FERLAY, M. Fabrice LARUE, Mme Josiane SANCHEZ, M. Benoît VILLARD.

Excusé(e)s : Mme Agnès AUDIGIER, M. Francis BARRY, M. Philippe BÉCHERAS, M. André BIENNIER, M. Mickaël BOUCHARDON, M. Claude BRUN, Mme Martine CARRIER, M. Antoine-Alexandre CAVROY, M. Jean-Luc CHAUMONT, M. Fabiano CHIARUCCI, M. Jean-Marie FOUTRY, M. Patrick FRANCOIS, M. Patrick GAUTHIER, M. Gérard GRIFFE, M. Jean-Michel LAMBERT, M. Jérôme LEBRAT, M. Pierre MAISONNAT, M. Jean-Yvon MAUDUIT, M. Grégory MAZET, M. Gilbert MOULIN, M. Christophe MONTBLANC, M. Driss NAJI, M. Gilbert PETITJEAN, Mme Danielle RAMERINI, Mme Christelle REYNAUD, M. Gérard ROBERTON, M. Bruno SENECLAUZE.

Pouvoirs :

- M. Pierre MAISONNAT donne pouvoir à M. Jérôme BERNARD,
- M. Jean-Yvon MAUDUIT donne pouvoir à Mme Stella BSERENI.

Assistaient en tant qu'invités : M. Cyrille REBOULET, Mme Victoria BRIELLE, M. Frédéric JACOUTON et Mme Samantha CORVIONE.

Nombre de membres en exercice : 40
Nombre de membres présents : 5
Nombre de suffrages exprimés : 16
○ Pour : 16
○ Contre : 0
○ Abstention : 0

Secrétaire de séance : M. Christian MASSOLA.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

DÉLIBÉRATION FIXANT LE TARIF DE LA PRESTATION « E-DOC »

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les statuts du Syndicat Mixte Numérian validés par arrêté préfectoral n°07-2023-12-29-00005 du 29 décembre 2023 ;
- Vu** les statuts de la Régie Autonome du Syndicat Mixte de Numérian validés par délibération du 15 décembre 2023 ;
- Vu** que le Conseil syndical initialement convoqué le 11/02/2025 n'a pas atteint le quorum requis ;

Monsieur le Président expose que Numérian, dans le cadre de ses prérogatives, propose des services destinés à accompagner les collectivités dans leur transformation numérique et leur démarche de dématérialisation des procédures administratives.

La prestation **E-Doc** s'inscrit pleinement dans cette démarche en répondant aux besoins des collectivités en matière de gestion et de sécurisation des fiches de paie des agents. Cette solution de coffre-fort numérique assure une conservation optimale des documents sensibles, tout en facilitant leur accessibilité pour les agents.

La grille tarifaire intégrant la prestation E-Doc est présentée ci-après :

E-Doc (Coffre-fort)

	Collectivités adhérentes à Numérian	Collectivités non adhérentes
Paramétrage / Formation à l'utilisation du logiciel	241,50 €	362,25 €
Maintenance annuelle	10 % de la maintenance du pack	10 % de la maintenance du pack

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU SYNDICAT MIXTE NUMÉRIAN

Après l'exposé de M. Jérôme BERNARD, Président,
Le Conseil Syndical, après en avoir délibéré :

- **AJOUTE** la prestation E-Doc à la grille des tarifs de Numérian,
- **AUTORISE** le Président à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Le Pouzin, le 28 février 2025,

Le Président,



Jérôme BERNARD